



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 5 mai 2009 à Magnières

Membres titulaires : 39
Etaient réunis :
Nombre de votants : 34

Essey la Côte	M. Denis FERRY	
Fralambois	M. François GENAY	Mme Marie-France LOPPION
Franconville	M. Dominique GALMICHE	
Gerbéviller	M. Daniel BONTEMS	M. Jean-Marie HUEBER
	Mme Françoise GUIZOT	Mme Andrée STOECKLIN
Giriviller	M. Olivier SIMON	
Haudonville	M. Michel GRAVIER	M. Bernard SATORI
Lamath	M. Bernard GENAY	Mme Agnès LASSIETTE
Magnières	M. Pascal BURGAIN	Jean-Pierre SCHEIRLINCK
	M. Milos TESCOVIC	
Mattexey	M. Oliver NOEL	M. Remi VUILLAUME
Moriviller	M. Michel CUNCHE	M. Gérard GEOFFROY
Moyen	M. Francis VILLAUME	Mme Ghislaine POINSARD
	Mme Véronique PERRIN	
Remenoville	Mme Adélaïde COSSON	M. Alain BALLY
Seranville	M. Hubert HAGNIEL	M. Gilles CONTOIS
Vallois	M. Philippe ALAVOINE	
Vathiménil	M. Claude ANDRE	M. François GUERIN
Vennezey	M. Alain CHOFFEL	Mme Françoise BALLAND
Xermaménil	M. Laurent GELLENONCOURT	M. Thierry BERODIER

Absents excusés : M. Roger BOULAY (Essey la côte), Mme Isabelle GEORGES (Giriviller), Mme Claudie DEBOMY (Vallois), M. Alain SALVI (Xermaménil)

Assistaient également à la séance :

Daniel LOPPION, Liliane LECLERC, Annette LACOTTE, Virginie CONTAL (directrice).

Etait invitée : Jeanne VIRIAT

*
* *

François GENAY remercie la commune de Magnières de nous accueillir dans sa salle des fêtes.

1) Modification de l'ordre du jour

François GENAY propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant 3 points.

Délibération n° 32/2009 / Modification de l'ordre du jour

François GENAY, Président, propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Subvention Foyer Rural de Gerbéviller : accueil de David SIRE
- Subvention ALE/TRADANSE : organisation bal folk Gerbéviller
- Seniors en vacances

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider cette proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 10 mars 2009 à Vathiménil

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 10 mars 2009.

Délibération n°32/2009 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 10 mars 2009 à Vathiménil

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 10 mars 2009 à Vathiménil tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Compte de gestion

3.1. Compte de gestion 2008 Budget général

François GENAY indique que le compte de gestion du percepteur est identique au compte administratif 2008 de la CCM.

Délibération n°33/2009 : examen et compte de gestion 2008

Monsieur François GENAY expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Madame DEDULLE à la clôture de l'exercice.

Monsieur François GENAY le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Vote le compte de gestion 2008, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.2. Compte de gestion 2008 « Ordures ménagères »

François GENAY indique que le compte de gestion du budget « ordures ménagères » du percepteur est identique au compte administratif « ordures ménagères » 2008 de la CCM.

Délibération n°34/2009 : examen et compte de gestion 2008 « ordures ménagères »

Monsieur François GENAY expose aux membres du conseil communautaire que le compte de gestion est établi par Madame DEDULLE à la clôture de l'exercice.

Monsieur François GENAY le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

Vote le compte de gestion 2008, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Maison de santé

❖ Plan de financement

Pascal BURGAIN rappelle que le territoire n'est toujours pas reconnu comme déficitaire et risque de ne pas l'être davantage dans les années à venir (les nouvelles directives nationales étendent encore plus les périmètres des territoires pris en compte pour la reconnaissance du caractère déficitaire).

Cependant l'URCAM reconnaît l'intérêt du projet.

La CCM est maintenue en territoire ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) par un décret d'avril 2009.

Cette reconnaissance en ZRR permet de bénéficier d'avantages fiscaux pour les professionnels venant s'installer sur le territoire.

Il présente l'état d'avancement des demandes de subventions :

- le FNADT est acquis,
- les responsables du Conseil Général et du Conseil Régional nous ont indiqué qu'ils soutiendraient ce projet à hauteur de 150 000 euros chacun (à ce jour, nous n'avons pas reçu de notification). Il souligne l'intérêt de la Région pour ce projet en matière de « taille ».
- demande en cours auprès du FEDER (fonds européens) : subvention plus difficile à obtenir.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de valider le nouveau plan de financement suivant :

Objet	Montant	Financeurs	Montant	% HT
Construction bâtiment	665 000,00 €	état FNADT	150 000,00 €	20
		FEDER	150 000,00 €	20
		Conseil Régional	150 000,00 €	20
Frais divers (MO, bureau de contrôle, réseaux élec et eaux...)	85 000,00 €	Conseil général part territoriale 2009	150 000,00 €	20
		CC Mortagne	150 000,00 €	20
TOTAL HT	750 000,00 €	TOTAL	750 000,00 €	100

Délibération n°35/2009 : Maison de santé : antenne de Magnières / plan de financement / Modification FEDER

La Communauté de Communes de la Mortagne souhaite pérenniser et développer l'offre de santé sur son territoire.

Pour ce faire, elle projette de réaliser une maison de santé dont une première antenne sera réalisée sur la commune de MAGNIERES.

Le plan de financement est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Valident le plan de financement joint
- Autorisent le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Mobilisation des professionnels

Pascal BURGAIN informe que le docteur BAZIN, dentiste à Magnières en cabinet secondaire, ne souhaite plus participer au projet collectif de « maison de santé ». Le docteur BAZIN n'est absolument pas opposé à l'installation d'un autre dentiste dans le cadre de la maison de santé.

Le groupe « services », réuni le 4 mai :

- a rappelé le besoin avéré en termes de professionnels de santé sur le territoire (Danièle GUITER a annoncé qu'elle quittera ses fonctions en 2013),
- propose de poursuivre la démarche jusqu'à la consultation des entreprises afin d'avoir un prix plus réel.

Même s'il est convaincu de l'utilité de la maison de santé et du bien fondé de ce projet en termes de maintien de la qualité de vie et de services médicaux, Pascal BURGAIN exprime ses interrogations quant à la poursuite de ce projet, devant le manque de professionnels actuellement investis.

François GENAY pense qu'il ne faut pas arrêter aujourd'hui. Il est important de poursuivre la mission de l'architecte jusqu'à l'appel d'offre :

- pour obtenir une réponse du FEDER
- pour connaître le prix réel de la construction de la maison de santé
- pour avoir les engagements des professionnels avant de prendre un décision finale.

François GENAY propose un tour de table afin que chacun exprime son point de vue sur la poursuite ou non de ce projet.

Michel CUNCHE pense qu'il ne faut pas arrêter parce qu'un professionnel quitte le projet. Le dentiste n'est de plus pas l'élément clé de la maison de santé. Il interroge sur le choix de Magnières et questionne sur la situation à Gerbéviller.

Pascal BURGAIN rappelle la rédaction des statuts de la CCM concernant la problématique « santé », ainsi que les 2 réunions organisées avec les professionnels de santé du territoire.

La compétence de la CCM porte bien sur le maintien des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire et identifie 2 pôles de santé : un à Magnières et un à Gerbéviller.

Ces pôles assurant un équilibre en matière d'offre de soins. C'est dans ce sens que le groupe de travail « services » mène la réflexion, avec la réalisation d'une première antenne sur Magnières et dans un second temps, une antenne sur Gerbéviller.

François GUERIN pense qu'un jeune médecin ne viendra que s'il y a une structure. Il est donc favorable à la poursuite du projet.

Gilles CONTOIS pense que la priorité est de trouver un médecin.

Philippe ALAVOINE : « si on ne fait pas de maison de santé, on est sûr de ne pas avoir de médecins !! Si on trouve le second médecin, les autres professionnels suivront. Il faut continuer. »

Marie-France LOPPION souhaite aller au bout de la démarche. « Si on arrête maintenant, il n'y aura pas d'autres projets dans l'immédiat ».

Jean-Pierre SCHIERLINCK et Francis VILLAUME souhaitent poursuivre le projet.

Milos TESOVIC rappelle les difficultés de Madame GUITER à trouver un remplaçant.

Pascal BURGAIN informe que depuis l'élaboration du projet, 6 contacts avec des médecins ont eu lieu (dont 2 personnes intéressées pas le projet). Cela confirme que les maisons de santé représentent un attrait pour les professionnels, même si les résultats aujourd'hui ne sont pas effectifs.

Ghislaine POINSARD pense qu'il faut continuer et aller plus loin dans la communication pour trouver des professionnels. Il faudrait disposer d'un document expliquant le projet. (cf. en pièce jointe, affiche et document de synthèse).

Véronique PERRIN est favorable à la poursuite du projet. Si ce projet ne se réalise pas on est certain de ne pas avoir de médecin en 2013.

Adélaïde COSSON souhaite que l'on soit encore plus « flexible » pour attirer davantage les professionnels.

Pascal BURGAIN présente les simulations de loyers en fonction des subventions obtenues :

hypothèses		annuité 20 ans	annuité 25 ans
80 % subvention	montant emprunt	150 000,00	11 758,56
	loyer mensuel (avec TVA à 19,6 %)		1 171,94
70 % subvention	montant emprunt	225 000,00	17 637,80
	loyer mensuel (avec TVA à 19,6 %)		1 757,90
60 % subvention	montant emprunt	300 000,00	23 517,08
	loyer mensuel (avec TVA à 19,6 %)		2 343,87
50 % subvention	montant emprunt	375 000,00	28 125,00
	loyer mensuel (avec TVA à 19,6 %)		2 803,13

Partant sur l'hypothèse des financements à hauteur de 80 % et de 70 %, le loyer pourrait varier entre 1 050 et 1576 €. Les professionnels doivent constituer une SCM (société civile de moyens) chargée de la répartition du loyer et des frais de fonctionnement commun (chauffage, électricité, ménage...).

Les professionnels ont proposé un loyer de 1 550 euros. Les questions portent sur la prise en charge du loyer en cas de manque de professionnels : CCM ou la SCM.

Rémi VUILLAUME indique que les professionnels n'ont aucun investissement à supporter. Si les professionnels s'entendent, il n'y aura aucun problème. Ce n'est pas une question de montant de loyer mais avant tout une question d'entente entre les professionnels. Il y a toujours une part de risque dans un projet d'investissement. Les professionnels viendront plus facilement quand ça se réalisera.

Laurent GELLENONCOURT souhaite que l'on poursuive le projet jusqu'à l'ouverture des plis des propositions des entreprises, ceci permettant de connaître précisément le coût des travaux.

Alain BALLY : « Le plan de financement tient la route. Il faut se laisser un peu de temps pour trouver les professionnels et continuer parallèlement la mise en œuvre du projet ».

Jean-Marie HUEBER : « Ce serait dommage d'arrêter maintenant. Ce projet permettra de maintenir les médecins de l'ensemble du territoire ».

Françoise GUIZOT est favorable à la poursuite et demande si Mme ANTOINE (dentiste) a été contactée.

Pascal BURGAIN répond qu'une rencontre est prévu dans le courant de la semaine 20.

Daniel BONTEMS est d'accord pour la poursuite du projet. Il souligne de ce projet ne pourra être monté que si l'on a les professionnels de santé. Ce sont eux qui feront fonctionner la maison.

Andrée STOECKLIN : « il faut aller au bout de l'étude pour avoir des chiffres plus précis ».

Gilles CONTOIS : « les professionnels viendront au fur et à mesure. Il faut construire le bâtiment si on n'a pas tous les professionnels, quitte à prendre en charge une partie du remboursement de l'emprunt. »

Annette LACOTTE est favorable à la poursuite du projet.

Hubert HAGNIEL demande quels sont les professionnels engagés à ce jour et pense qu'il faut associer les professionnels de Gerbéviller, qui ont tout intérêt à la création d'une maison de santé sur Magnières dans la dynamique du projet pour que celui-ci fonctionne.

Pascal BURGAIN répond qu'actuellement Danièle GUITER et les infirmières de Magnières sont inscrites dans le projet. Le pharmacien, Dominique GEORGES est le coordonnateur et le lien avec la communauté de communes.

Alain CHOFFEL pense qu'il ne faut pas « mettre la charrue avant les bœufs ». il faut être sûr d'avoir les professionnels avant de construire.

François BALLAND, Olivier SIMON, Olivier NOEL et François GUERIN sont favorables à la poursuite du projet.

Claude ANDRE pense que le risque doit être mesuré. Il faut finaliser les études et avoir des chiffres plus précis.

Michel CUNCHE indique qu'il faut continuer la recherche de professionnels.

Gérard GEOFFROY pense que si l'on ne fait rien, aucun professionnel ne viendra s'installer. Il est donc nécessaire de poursuivre.

Bernard GENAY pense que la CCM va se trouver dans un dilemme :

Soit on fait au risque de se retrouver avec une coquille vide, soit on ne fait rien et on risque de se retrouver dans un désert médical.

La législation vis-à-vis de l'installation des médecins va peut être évoluer (comme c'est le cas pour les infirmières qui ont des pénalités ou des bonus en fonction de leur lieu d'installation).

Au pire, il existe la solution de passer par un cabinet de recrutement.

Dominique GALMICHE pense qu'il est nécessaire d'aller au bout si l'on veut être crédible.

Michel GRAVIER pense qu'il faut continuer, les professionnels viendront ensuite.

Bernard SATORI et Agnès LASSIETTE sont favorables à la poursuite du projet.

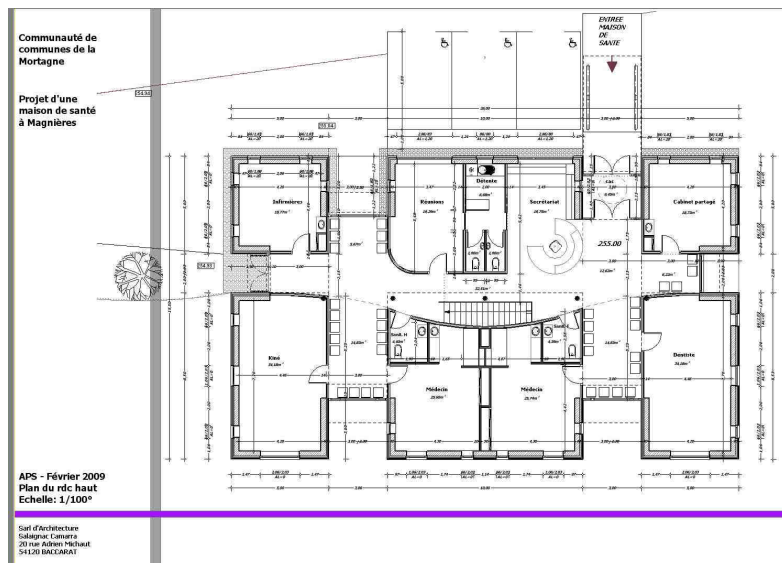
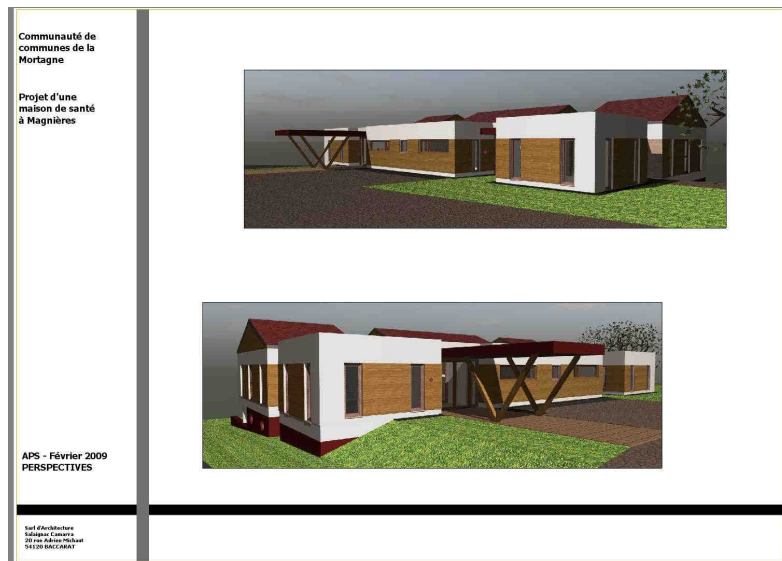
Thierry BERODIER souhaite aller au bout du chiffrage. Il pense que la question du loyer est un faux problème, le montant ne semblant pas élevé.

Denis FERRY pense qu'il faut aller au bout du projet et prendre une part du risque. Quand on aura les chiffres définitifs, on prendra une décision.

En conclusion de ce tour de table, il est proposé :

- de poursuivre le projet jusqu'au lancement de l'appel d'offres et l'ouverture des plis afin de disposer d'un coût plus précis
- de poursuivre une recherche active des professionnels de santé (une affiche et un document synthétique sera envoyé à chaque commune.

Pascal BURGAIN présente l'état d'avancement du travail avec l'architecte (dossier APS), plan à retravailler avec les professionnels de santé.



❖ **Autres prestataires**

Pascal BURGAIN informe qu'une consultation a eu lieu pour le recrutement :

- d'un coordonnateur SPS
- d'un contrôleur technique pour la réalisation d'une mission HAND
- d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude de sol.

La commission d'appel d'offres propose de retenir :

- le bureau SPS BTP pour un montant de 2 653,92 € TTC pour la coordination SPS
- le bureau SOCOTEC pour un montant de 1 196 € TTC pour la mission HAND
- le bureau Compétences géotechniques Grand Est pour un montant de 2 813,77 € TTC pour l'étude de sol.

L'étude de sol conditionne l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

C'est donc cette prestation qui devra être réalisée rapidement pour poursuivre la démarche.

Délibération n° 36/2009 : Maison de santé : antenne de Magnières / Prestations complémentaires : coordonnateur SPS, étude de sol, mission Hand

La Communauté de Communes de la Mortagne élabore un projet de maison de santé dont une antenne se situera sur la commune de Magnières.

Afin de réaliser cet équipement, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un coordonnateur SPS, d'un contrôleur technique pour la mission HAND et de réaliser une étude de sol.

Après étude des différentes propositions, il est proposé de retenir :

- Comme coordonnateur SPS, le bureau SPS BTP pour un montant de 2 653.92 € TTC
- Pour la mission HAND, la société SOCOTEC pour un montant de 1 196.00 € TTC
- Pour la réalisation de l'étude de sol, le bureau d'études « compétences géotechniques Grand Est » pour un montant de 2 813.77 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- Valident ces propositions
- Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Programme Jeunesse

Pascal BURGAIN présente le programme Jeunesse pour l'année 2009, pour lequel une subvention du Conseil Général est sollicitée.

Délibération n° 37/2009 : SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'ANIMATION JEUNESSE

La Communauté de Communes de la Mortagne a mis en place un programme d'animation jeunesse pour 2009/2010. Ce programme sera présenté au Conseil Général de Meurthe et Moselle, au titre du volet « priorités partagées » du Contrat Territorial de Développement Durable du Pays Lunévillois.

Le plan de financement et l'échéancier de ce programme sont présentés ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Agir Sport	14 000,00 €	Conseil Général 54 (50 %)	10 250,00 €
Sensibilisation à l'ENS	2 000,00 €	Autofinancement (50 %)	10 250,00 €
Sorties théâtre, piscine et UNSS	1 500,00 €		
Sorties et animations	3 000,00 €		
Total dépenses	20 500,00 €	Total recettes	20 500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- valident le plan de financement ci-dessus
- autorisent le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes
- donnent pouvoir au président pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Gymnase GERBEVILLER

François GENAY présente le projet de réfection de la toiture du collège de Gerbéviller pour lequel une subvention au Conseil général dans le cadre de sa nouvelle politique est sollicitée.

Il rappelle, qu'à l'instar du projet de « point services » de Magnières, les communes peuvent solliciter un complément de financement sur l'enveloppe territorialisation au niveau du Pays, pour la réalisation de projets dépassant le cadre de la commune.

Ceci est le cas dans le projet de rénovation de la toiture du gymnase de Gerbéviller, celui-ci étant utilisé d'une part par les collégiens et d'autre part par les associations dont les pratiquants proviennent de l'ensemble du territoire.

Délibération n°38/2009 : Projet toiture gymnase de Gerbéviller : avis sur dossier

La commune de Gerbéviller souhaite refaire la toiture des vestiaires et sanitaires du gymnase utilisé essentiellement par le Collège de Gerbéviller accueillant des élèves de l'ensemble du canton de Gerbéviller et des associations du territoire.

Afin de réaliser ce projet, elle sollicite des subventions auprès du Conseil Général au titre de la dotation communale et de la dotation « part territoriale ».

Après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt extra communal de ce projet qui s'intègre dans la politique d'amélioration des structures en direction de la jeunesse menée par la Communauté de Communes de la Mortagne, le Conseil Communautaire émet un avis favorable et soutient les demandes de subvention effectuées par la commune de Gerbéviller.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Foyer rural de Gerbéviller

Pascal BURGAIN présente la demande du Foyer Rural de Gerbéviller relative à l'accueil de l'artiste David SIRE, le 20 mai.

Le budget de l'action est de 1 040 euros, le groupe « culture » propose une subvention de 400 euros.

Délibération n°39/2009 : demande de subvention : Foyer rural de Gerbéviller

Le Foyer Rural de Gerbéviller a sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne pour une aide à l'accueil du spectacle de David Sire.

Le dossier a été présenté au groupe de travail « Culture » qui propose qu'une aide de 400 € soit accordée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte d'accorder une subvention de 400 € au Foyer Rural de Gerbéviller.

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8) ALE TRADANSE : bal folk

Pascal BURGAIN présente la demande de subvention de l'association ALE TRADANSE pour l'organisation d'un bal folk, le 10 octobre à Gerbéviller.

Le budget de l'action est de 1 800 euros, le groupe « culture » propose une subvention de 400 euros.

Délibération n°40/2009 : demande de subvention : ALE TRADANSE

L'association ALE TRADANSE de Gerbéviller a sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne pour une aide à l'organisation d'un bal folk le samedi 10 octobre 2009.

Le dossier a été présenté au groupe de travail « Culture » qui propose qu'une aide de 400 € soit accordée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte d'accorder une subvention de 400 € à l'association ALE TRADANSE de Gerbéviller.

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Sénior en vacances

Pascal BURGAIN présente l'action « seniors en vacances », proposée par le groupe « services ».

Ce programme est mis en place par l'ANCV (établissement public sous tutelle du ministère du tourisme et des finances).

L'ANCV dégage des excédents (chèques vacances non utilisés à temps, placement d'argent ...). Ces excédents sont versés à la branche « action sociale » qui finance l'action « seniors en vacances ».

2 formules de séjour sont proposées :

❖ *formule 8 jours / 7 nuits*

Prestation = hébergement + pension complète + animations

Coût (hors transport vers le lieu de vacances)= 350 € TTC

Aide de l'ANCV = 170 € (pour les personnes non imposables)

Reste à charge pour la personne = 180 € + frais de transport

❖ *formule 5 jours / 4 nuits*

Prestation = hébergement + pension complète + animations

Coût (hors transport vers le lieu de vacances)= 300 € TTC

Aide de l'ANCV = 150 € (pour les personnes non imposables)

Reste à charge pour la personne = 150 € + frais de transport

Les personnes imposables peuvent bénéficier de l'offre de séjour mais ne percevront pas l'aide de l'ANCV.

La CCM est porteur d'un projet de séjour. (signature d'une convention avec ANCV)

1. rassembler un groupe de 30 personnes et faire la promotion du séjour
2. choisir une destination et une date (hors juillet et août) et contacter un transporteur
3. poser une option auprès du site
4. faire les inscriptions (demander avis d'imposition et carte d'identité)
5. une fois le groupe de 30 personnes réuni, valider le séjour auprès du site
6. fournir liste des participants à ANCV
7. rassembler les paiements et verser le tout au prestataire retenu.

Le groupe « services » propose de constituer un groupe de pilotage pour la mise en œuvre de ce projet composé de :

Mme GAUCHE, Mme PRUDONT, Mme FULCHIN, Mme LECLERC, Mme REDON et M.MANGEOLLE.

Délibération n° 41/2009 : délibération « seniors en vacances »

Le groupe « services » propose de mettre en place une action en direction des personnes de plus de 60 ans intitulée « seniors en vacances ».

Cette action est financée par les excédents dégagés par l'ANCV (association nationale des chèques vacances).

La communauté de communes se porte « organisateur du séjour » (choix du lieu, communication, inscription des personnes, recherche du transporteur...). Un groupe de pilotage, chargé de l'organisation de cette action est mis en place.

La communauté de communes n'engage aucun frais financier dans cette action.

Afin de mettre en œuvre cette action, il est nécessaire de signer une convention précisant le rôle de chacun et les conditions de réalisation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- *Acceptent d'être porteur de projet d'une action « sénior en vacances »*
- *Autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec l'ANCV*
- *Délèguent l'organisation de cette action au groupe de pilotage*
- *Donnent pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à cette affaire.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Questions diverses

❖ **Ordures ménagères**

François GENAY informe qu'un courrier a été transmis au préfet pour solliciter une dérogation au marché de collecte et de traitement qui doit normalement se terminer fin décembre 2009. Dans le cadre de la réflexion menée à l'échelle du Pays, une prolongation d'un an est demandée. Une présentation de l'étude du Pays et des différents scénarii aura lieu au prochain conseil.

❖ **Dates à retenir**

- salon des métiers : le 17 mai de 10h à 18h à Mattexey
- bureau élargi : le 8 juin à 20h30 à Gerbéviller

Prochain Conseil Communautaire :

le 29 juin 2009 à 20h30 à Remenoville

A Gerbéviller le 12 mai 2009
Le Président,

François GENAY

Destinataires du compte-rendu :

- membres du Conseil
Communautaire
- Yves WILLER, conseiller
général

